COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en œuvre de l'objectif de Zéro artificialisation nette à l'échelle des territoires

Paris, le 6 avril 2021 | Au cours de l'année 2020, les travaux des 150 citoyens de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) ont mis en avant la nécessité de se préoccuper en urgence du rythme d'artificialisation des sols, et permis la priorisation de 13 propositions à ce sujet. L'ensemble des propositions de la CCC ont servi de socle au *projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* actuellement examiné par le Parlement. Celui-ci est l'occasion de concrétiser des engagements en faveur de la lutte contre l'artificialisation, à condition que le débat parlementaire s'oriente en ce sens.

Conscientes du rôle essentiel de la lutte contre l'artificialisation pour la préservation du vivant, CDC Biodiversité et Humanité et Biodiversité s'associent pour publier une nouvelle publication de la Mission Économie de la Biodiversité (MEB) *Mise en œuvre de l'objectif de Zéro artificialisation nette à l'échelle des territoires*. Ce travail est introduit conjointement par Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement, et Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la biodiversité.

Des actions à mettre en œuvre pour réduire le rythme d'artificialisation sur les territoires

Développer de nouveaux aménagements basés sur un besoin réel pour éviter de « sur-artificialiser » – Le choix de réalisation d'un aménagement doit être réfléchi au regard de l'équilibre entre l'intérêt économique et social du projet et son empreinte environnementale, pour favoriser des projets à impact positif. Des solutions sont à mettre en œuvre pour évaluer le besoin en logement, agir sur le taux de vacance du bâti, minimiser l'expansion du réseau routier, privilégier les mobilités douces, favoriser les commerces de centres-villes et non les zones commerciales périurbaines, ou encore concilier relocalisation industrielle et préservation de la biodiversité.

Mettre en place une densification viable par le renouvellement urbain – Si la densification est une solution pour éviter l'artificialisation, elle soulève néanmoins de multiples questionnements étant donnée sa perception négative. Il est dès lors nécessaire d'améliorer la *densité perçue* des espaces urbains, en travaillant sur la dimension architecturale, la qualité de l'habitat et des espaces publics, les nuisances, la fréquentation, les activités du quartier, les facteurs socio-culturels ou encore l'accès aux transports en commun et à l'emploi. La prise en compte de la nature en ville est par ailleurs une condition *sine qua non* pour l'acceptabilité de la densification.

Le développement de nouvelles formes urbaines plus denses – L'objectif est d'éviter la construction de lotissements classiques fortement consommateurs d'espaces et de privilégier de nouvelles formes urbaines compatibles avec l'objectif de Zéro artificialisation nette - ZAN. On peut notamment penser à l'habitat dense individualisé (maisons en bande alignée, béguinage) ou à l'habitat intermédiaire.

La désartificialisation en complément pour tendre vers l'objectif de ZAN

Si l'objectif de ZAN s'inscrit dans une volonté de réduire la consommation d'Espaces naturels agricoles ou forestiers - ENAF (et donc d'éviter d'artificialiser), l'utilisation du qualitatif « *nette* » sous-entend quant à elle la renaturation d'espaces auparavant artificialisés, pour que la part d'ENAF soit maintenue dans le bilan global. La désartificialisation cherche ainsi (à travers des processus tels que la déconstruction, la dépollution, la désimperméabilisation, la réhabilitation de sols fonctionnels et la végétalisation) à

rendre au sol ses capacités pour assurer ses fonctions écologiques (régulation de l'eau, participation aux cycles des éléments et du carbone, habitat pour la microfaune et les microorganismes, etc.). La publication présente ainsi les solutions techniques relatives à la désartificialisation, bien souvent méconnues et pourtant opérationnelles.

Des leviers à mobiliser pour accompagner l'ensemble des acteurs

Sont également développés différents leviers afin de créer un cadre porteur pour l'objectif de ZAN :

- L'accompagnement des citoyens, des élus et des aménageurs dans la compréhension des enjeux liés à la lutte contre l'artificialisation ;
- L'utilisation des préceptes de la séquence Éviter-Réduire-Compenser pour les appliquer à l'objectif de ZAN ;
- La mise en œuvre d'une planification territoriale ambitieuse vis-à-vis de l'objectif de ZAN (et articulée entre SRADDET, SCoT et PLU) ;
- La dés-incitation à l'artificialisation et l'incitation à la dés-artificialisation par les outils fiscaux.

À propos de CDC Biodiversité et de la Mission Économie de la Biodiversité

Créée en 2007, CDC Biodiversité a pour mission de concilier biodiversité et développement économique au service de l'intérêt général. Filiale de la Caisse des Dépôts, elle imagine et adapte des solutions économiques, écologiques et financières pour mettre en œuvre des actions concrètes de restauration de la biodiversité, dont elle peut assurer la gestion sur le long terme. Pionnière en matière de compensation écologique, elle développe également des innovations adaptées aux besoins des acteurs et aménageurs publics et privés, qui privilégient les solutions fondées sur la nature.

Depuis 2012, la Mission Économie de la Biodiversité (MEB), portée par la Caisse des Dépôts et mise en œuvre par CDC Biodiversité, a pour objectif d'identifier, étudier et expérimenter des outils innovants liant économie et biodiversité. Au service de l'intérêt général, elle permet le partage de travaux au moyen de supports de communication et de manifestations variés (BIODIV'2050, Cahiers de BIODIV'2050, formations, conférences, colloques internationaux, etc.), autour de trois thématiques principales : outils économiques au service de la biodiversité ; biodiversité et économie des territoires ; biodiversité et entreprises.

En savoir + sur le site de CDC Biodiversité et de la Mission Économie de la Biodiversité

À propos d'Humanité et Biodiversité

Placer la biodiversité au cœur de nos sociétés : tel est le credo d'Humanité et Biodiversité, association nationale loi 1901 reconnue d'utilité publique et agréée au titre de la protection de la nature par le ministère de l'Environnement. Depuis mars 2015, elle est présidée par Bernard Chevassus-au-Louis, Hubert Reeves devenant président d'honneur.

Humanité et Biodiversité privilégie les actions de sensibilisation, de plaidoyer et de dialogue avec les acteurs de la société, en étant persuadée que chacun peut et doit contribuer à préserver et « ménager » la biodiversité, mais aussi que chacun doit pouvoir bénéficier des biens et services qu'elle nous procure. Grâce à son réseau d'espaces favorables au développement de la biodiversité, les « Oasis Nature », chacun peut participer à la reconstruction d'un bon état général de la nature en équilibre avec les activités humaines en laissant la biodiversité spontanée s'exprimer à domicile.

En savoir + sur le site d'Humanité et Biodiversité

Contacts presse

CDC Biodiversité, Isabelle JULLIEN-CHAZAL - 0180401507 - isabelle.jullien-chazal@cdc-biodiversite.fr
Humanité et Biodiversité, Sandrine BÉLIER – 0143360472 – direction@humanite-biodiversite.fr